

RAPPORT ANNUEL COMMISSION SOIN

Période du rapport	Septembre 2025 (date création de la commission) à mai 2026
Pilotes Co pilote professionnel	Administrateur responsable de la commission : Docteur Laurent PAILLARD Professionnelle : Directrice générale
Composition	Membres : entre 6 et 12 participants (dont pilote et co pilote cités ci-dessus) avec recherche d'une représentativité équilibrée : <ul style="list-style-type: none"> • Docteur PAILLARD / DG / Médecins / DA PTH / Directeur PHAJ / Directrice PES / Cadre de santé PHAJ / RQPI • Chef de service soins PES/IDE PES/IDE PTH/IDE SAMSAH • Coordinatrice paramédicale PES • Psychologue / neuropsychologue
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ecrire et développer un projet associatif de soin. 2. Renforcer les partenariats et de l'implication au sein des réseaux (conformément à fiche action CPOM). 3. Renforcer la coordination des soins en interne et en externe. 4. Améliorer l'accès et la prise en charge lors des hospitalisations. 5. Développer des liens avec la psychiatrie (fiche action CPOM). 6. Développer la Pair-Aidance, le rôle des parents experts et poursuivre le travail engagé avec les experts d'usages. 7. Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs (professionnels, personnes accompagnées, famille). 8. Poursuivre le partage de l'information médicale entre professionnels et sa centralisation dans IMAGO.
Dates des réunions	Réunions plénières : 03/11/2025, 20/04/2026.
Intitulés des thèmes abordés	<p>La commission soin lors de sa première réunion a décidé de se sub diviser en 4 sous-groupes de travail qui respectivement approfondissent les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Groupe 1 : piloté par le docteur Paillard : projet associatif de soin. ✓ Groupe 2 : piloté par Elisabeth Houot, Directrice PES/PAD : Nouvelles thérapies intensives dont les travaux ont été ajournés du fait de la parution du décret qui autorise les infirmières et fonctions paramédicales à faire des prescriptions et de la nécessité de mettre en œuvre ses dispositions chez Alpysia. ✓ Groupe 3 : piloté par Julie Martin, Directrice générale : Accueil et prise en charge à l'hôpital. ✓ Groupe 4 : piloté par Aurélie Daudon, Responsable Qualité Projet Innovation : Partage et transfert d'informations.
Synthèse des travaux conduits	<p>Ci-dessous la synthèse des travaux par groupes :</p> <p>Groupe 1 : projet associatif de soin.</p> <p>Le projet de soin se divisera en trois thèmes :</p>

✓ **Les conditions préalables à la mise en œuvre du projet :**

- Assurer à chaque résident la possibilité d'un suivi médical : c'est à dire l'accessibilité à un médecin traitant,
- S'assurer d'une adhésion des résidents et/ou des familles au projet de soin avec traçabilité de cette adhésion,
- Permettre une expression des directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance pour chaque résident.

✓ **Le projet médical : Vise à respecter les recommandations des autorités de santé, notamment la HAS haute autorité de santé concernant le suivi médical et la prise en charge des personnes :**

- Prévention et traitement des maladies chroniques, des maladies ou complications induites par le handicap, et des maladies induites par le vieillissement
- Thème repris pour chaque grande fonction : orthopédie, neurologie, ORL, ophtalmologie...

✓ **Le projet de soin correspond à la traduction du projet médical dans son application concrète, incluant :**

- La rééducation motrice : prévention des complications,
- La communication : amélioration de la compréhension des problèmes et de l'acceptation des soins,
- La coordination des professionnels (compréhension et mise en application des préconisations médicales), les retours d'expérience et les signalements des dysfonctionnements (prévention de la maltraitance, promotion de la bientraitance).

Groupe 2 : déclinaison de la mise en œuvre au sein d'Alpysia des mesures du décret 2025-1306 du 24/12 relatif aux activités et compétences des professionnels infirmiers ainsi que des **droits de prescription des paramédicaux** qui se réfèrent à des listes fermées de dispositifs ou produits, fixées par arrêté ministériel. ainsi que des prescriptions que peuvent effectuer les fonctions paramédicales (kiné, orthophoniste, ergothérapeutes).

Les travaux du groupe ont permis d'établir une synthèse des droits à prescrire pour chacune des professions et de prendre les décisions suivantes :

- ✓ Intégration dans le projet de soin d'un chapitre concernant les prescriptions.
- ✓ Valider la possibilité de prescription des paramédicaux sous réserve de concertation / et d'analyse vigilante sur le projet de soin de la personne.
- ✓ Procéder à l'élaboration d'un modèle d'ordonnance.
- ✓ Faire une demande d'évolution à Evolucare pour intégration le Cerfa pour le grand appareillage.
- ✓ Elaborer une procédure pour définir le processus de concertation, d'élaboration et de classement des prescriptions => procédure générique + déclinaison par type de structure.

Groupe 3 : Accueil et prise en charge à l'hôpital.

Le groupe c'est réuni afin de dresser un **brainstorming concernant les constats, les enjeux et les pistes d'amélioration** concernant l'accueil et la prise en charge à l'hôpital des patients d'Alpysia. En synthèse, il en est ressorti :

- ✓ **Handiconsult** : du personnel formé avec une posture et des compétences adaptées, des délais longs pour les RDV
- ✓ **Absence de circuits spécifiques** pour les personnes en situation de handicap aux urgences.
- ✓ Fiche « **patient remarquable** » non systématiquement utilisée ou non connue.

- ✓ **Tensions** sur les lits et manque de ressources humaines : impact sur les prises en charge. Ex : pas de professionnels pour les levés.
- ✓ **Difficultés de transmission des comptes rendus du CHANGE vers les ESMS et entre centres hospitaliers.**
- ✓ **Méconnaissance du sanitaire sur la « médicalisation » du médico-social.**
- ✓ **Sorties prématurées** des urgences sans information à l'ESMS ou aux familles et retour à domicile sans attendre étayage HAD.
- ✓ Difficultés de lien avec la **psychiatrie** et de ressources sur le Département.
- ✓ Besoin de **sensibilisation des soignants** en poste et pendant leur formation (lien avec les écoles et instituts de formation).

La directrice générale et la directrice du PES/PAD ont rencontré le Directeur du CHANGE et la directrice des coopérations afin de les sensibiliser au fait qu'il était nécessaire de conduire un travail conjoint concernant cette thématique. La convention cadre qui lie le CHANGE et Alpysia pourra être actualisée en y intégrant ces éléments.

Groupe 4 : Partage et transfert d'informations.

- ✓ **Les objectifs poursuivis par ce groupe consistent à :**
 - Mener une réflexion sur le partage de l'information médicale entre professionnels et sa centralisation dans IMAGO, en lien avec le programme ESMS numérique (DMP Dossier Médical Partagé, messagerie sécurisée Mon Sisra)
 - Formaliser une procédure intégrant le transfert d'information lors des transitions : changement d'établissement, réorientation, hospitalisation (réflexion sur le DLU Dossier de Liaison d'Urgence)
- ✓ **Les travaux menés début 2026 :**
 - 05/02/2026 : Brainstorming : Quels sont les enjeux, les besoins et les priorités selon les pôles ? Visio avec le GCS-SARA : Présentation de la messagerie sécurisée Mon Sisra.
 - 17/03/2026 : Visio avec ISI-DSI : définition de la liste des documents à envoyer dans le DMP depuis IMAGO et définition des boîtes Mon Sisra à créer.
 - 28/04/2026 : Réflexion sur le transfert d'information en cas de sortie, réorientation, hospitalisation ou décès dans le but de rédiger une procédure.